FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 31 octobre 2018

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE
Séance du 25 septembre 2018

Validé au Conseil de faculté du 31/10/18

Membres présents :
Mesdames : Sabine GARABEDIAN, Marceline DUCROCQ-GRONDIN, Audrey BECQUART, Aldine VARON
Messieurs : Pierre RIVIERE, Jean-Yves ROCHOUX, Olivier DESAULNAY, Faneva RAKOTONDRAHASO, Christophe DEPOORTERE, Yves CROISSANT

Membres représentés :

Madame : Elise RALSER
Monsieur : Romain LOIR

Assistent à la séance :
Mesdames : Emmanuelle VITTE, Anne QUATREHOMME
Monsieur : Jean-Marc RIZZO

La séance est ouverte à 10H30 sous la présidence du Doyen Jean-Marc RIZZO

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 29 JUIN 2018

Aucune remarque particulière.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

2- POINTS DE L'EQUIPE DECANALE

PARCOURS SUP :

La campagne d'inscription est maintenant clôturée.

Pour rappel, les commissions se positionnaient sur deux avis : OUI ou OUI SI. Il n'y a pas de possibilité de refus d'inscription. Pour les publics ciblés OUI SI, deux parcours adaptés ont été prévus en Droit et en Economie/AES.

Mais les étudiants qui étaient en attente ont été remontés en OUI avec souvent des niveaux inférieurs à ceux ayant un OUI SI. De ce fait les étudiants ayant obtenu un OUI SI ont réagi à cette injustice auprès de l'administration.

In fine parmi ceux qui étaient fléchés en OUI SI, une partie seulement s'est réellement inscrite.

Sur la totalité des étudiants dont les avis étaient en OUI SI, seuls 4 en Droit nord et 4 en Droit sud, 16 en Portail ECO/AES Nord et 17 en Portail ECO/AES Sud se sont effectivement inscrits. Ils ont été contactés et ont indiqué ne pas souhaiter suivre le parcours adapté. Ils jugent injuste le fait que des étudiants de niveau inférieur puissent s'inscrire dans le cursus normal et ressentent le parcours adapté comme une punition. L'équipe décanale a donc décidé de ne pas ouvrir les parcours adaptés pour 2018-2019. Le dispositif sera reconduit l'année prochaine si les financements sont octroyés et si une solution est trouvée pour les remontées des étudiants en attente (ils devront remonter en OUI SI).

REGLEMENT GENERAL DES ETUDES :

M. le Doyen rappelle le contexte :

Ce règlement découle d'un souhait d'unification d'un certain nombre de règles de fonctionnement de la part de l'équipe de direction de l'établissement. Nous avons fait remonter de nombreuses remarques, qui n'ont pas été prises en compte. Aussi suis-je allé en Conseil Académique, puis en CFVU pour faire entendre la voix de la composante sur les nombreux désaccords.

Le principal d'entre eux concerne l'organisation de sessions d'examens spécifiques pour certaines catégories d'étudiants (femmes enceintes, sportifs de haut-niveau, musiciens professionnels, etc).

Au départ il était proposé 2 sessions d'examens en plus des sessions 1 et 2 existantes.

Cela présentait le risque de devoir prévoir de nombreux examens à la carte, avec des contraintes différentes. Après de nombreux débats en CFVU, nous avons obtenu que les composantes puissent décider elles-mêmes des modalités des sessions bis. Pour la FDE, toute personne appartenant aux catégories recensées qui ne pourra assister à aucune des deux sessions, pour une bonne raison, pourra bénéficier d'une session 2 Bis.

Une question se pose pour les cas « autres » notamment : un simple certificat de maladie ne sera pas accepté. Il sera jugé de la situation individuelle de l'étudiant, selon la gravité du problème et les justificatifs transmis.

Date limite de la session 2 bis : avant la tenue de la délibération de la session 2 normale. Il n'est en effet pas prévu de modifier le calendrier général des examens.

DIALOGUE DE GESTION AVEC L'EQUIPE DE DIRECTION DE L'ETABLISSEMENT :

Le doyen rappelle qu'habituellement la lettre de cadrage du budget N+1 prend en compte 80% du budget N ; les 20% restant sont à négocier.

En conseil d'administration, il a été annoncé une ponction de 20% sur les budgets des composantes et de la recherche au bénéfice des missions supports de l'établissement.

Notre prochain budget risque donc d'être amputé d'environ 20 %. Nous attendons la lettre de cadrage officielle.

EVALUATION ET ACCREDITATION

Nous n'avons pas encore de retour de l'HCERES.

Le doyen indique qu'il souhaiterait lancer la réflexion dès la fin de cette année civile sur la structure de la prochaine offre de formation, notamment dans le cadre des différents départements. Nous avons transmis cette semaine le nouvel arrêté Licence du 30 juillet 2018 qui permet d'ores et déjà d'avancer sur l'offre Licence, bien que nous n'ayons pas encore le cadrage financier.

Un membre précise qu'il est important de commencer à travailler également pour les masters afin d'adapter notre offre à la notion de blocs de compétences attendus par les entreprises et qui doit être prise en compte dans le cadre de la future accréditation.

Un membre informe qu'aucun retour n'a été fait au niveau des instances concernant l'auto-évaluation de notre offre de formation. Il propose que celle-ci soit présentée en conseil de faculté accompagnée des indicateurs (réussite et autres)

Un membre soulève la problématique de l'obligation d'accepter des étudiants en M1 bien qu'ils n'aient pas le niveau (les candidats sont imposés par le Recteur d'Académie). D'une part l'image de qualité de la formation est mise à mal, d'autre part les redoublements sont de droit et nous aurons de plus en plus d'étudiants en M1, ce qui pénalisera la qualité de l'accompagnement pédagogique notamment.

CAMPAGNE EMPLOI 2018 :

Nous avons accueilli un professeur en section 02 lauréat de l'agrégation externe en la personne de Mme Hachemi.

Ont été également recrutés : 4 ATER en DROIT (2 temps plein et 2 mi-temps), 1 ATER temps plein en Economie, 2 professeurs contractuels en économie et en anglais.

Nous avions un poste de Professeur section 01 en 46.3 dont le recrutement a été annulé par l'établissement.

CAMPAGNE EMPLOIS 2019

Initialement les privatistes ont « prêté » un support aux publicistes pour permettre la publication du poste de PR au concours de l'agrégation externe de droit public qui a permis le recrutement du Professeur Hachemi en septembre 2018.

Pour la campagne 2019 les publicistes rendent le support (départ du PR. Didier Blanc) ce qui permet la demande de publication d'un poste de PR en section 01 au concours de l'agrégation externe de droit privé.

Par ailleurs, nous avons transmis une demande de recrutement au fil de l'eau pour le poste de PR 01 en 46.3, suite à l'annulation du recrutement. Le Ministère n'y étant pas favorable, nous avons sollicité le renouvellement de ce PR 46.3 au titre de 2019. Nous sommes dans l'attente de la réponse du Ministère.

Il sera également proposé le recrutement d'un PR en section 05 : cette demande avait été actée par le CA de fin 2017 pour remplacer D. Lepelley en N+1.

Le départ de Philippe Tardif a libéré un poste de PRAG en Anglais, qui sera également proposé à la publication pour le recrutement d'un enseignant d'anglais à la rentrée d'août 2019.

Enfin, en commission des directeurs, il a été confirmé le fait que tout poste vacant soit mis au recrutement en N+1, des contractuels pouvant être recrutés au titre de l'année N. Aussi le remplacement du Pr. Mathieu Maisonneuve se fera par un ATER ou un contractuel au titre de 2018-2019. Un recrutement sera demandé l'année prochaine.

Campagne Emplois BIATSS. Nous avons un poste de technicien vacant, suite à la démission de Mme Coralie Verron. Nous souhaitons que le poste soit publié en gestion administrative pour recruter un titulaire sur la fonction de secrétaire de direction.

Pour information nous avons trois nouveaux personnels BIATSS cette année dans la composante : Pascal Payet, lauréat du concours interne de SAENES, nommé responsable du pôle Licence Economie/AES (en remplacement de Lucie-Anne Hoareau).

Sylvie Ramos, adjointe technique RF, qui a pris les fonctions de gestionnaire de scolarité Filière AES (en remplacement de Brigitte Magrin).

Nathalie Carabin, contractuelle, en qualité de technicienne en PAO multisupports (en remplacement de Coralie Verron).

POINT RELATIONS INTERNATIONALES :

Mme Quatrehomme présente la liste des étudiants Entrants et Sortants ERASMUS (cf. document en pièce jointe).

Par ailleurs, 2 maîtres de conférences en droit souhaitent venir en staff mobility.

Enfin, Mme Quatrehomme demande à ce que les mêmes facilités soient accordées à tous les étudiants étrangers et que des modalités précisant ces facilités soient intégrées dans les MCC de toutes les formations de la FDE, notamment l'utilisation du dictionnaire.

Le Doyen répond qu'il faut aborder la question en direction de département. Il propose à Mme Quatrehomme de contacter les directeurs des départements.

L'Arrêté du 30 juillet 2018 précise que les cours de langue doivent être prévus et qu'une certification du niveau de l'étudiant définie en référence au cadre européen doit être délivrée lors de l'obtention de la Licence.

M. Le Doyen répond qu'il s'agit d'un dossier qui doit être traité au niveau de l'établissement. La question sera posée en Commission de directeurs.

POINT TICE :

En l'absence de Thierry Brugnon, M. Le Doyen fait un point de situation.

PIX : Quelles ressources sont allouées par le central pour mettre en œuvre ce nouveau dispositif ? M. le Doyen indique que le sujet est en cours de réflexion au niveau du central.

Un Service civique en informatique a démissionné (recruté en CDI) : la question a été posée au Profil quant à la possibilité de recruter un nouveau service civique en remplacement.

Prorogation voltaire : une prorogation du dispositif est bien prévue.

Les bornes wifi ont été remplacées sur l'ensemble de la FDE.

Olivier Desaulnay indique qu'il n'y a pas de borne au 5è étage.

M. le Doyen répond qu'une demande d'installation de borne sera faite auprès de la DSI.

Enfin, les vidéo projecteurs fonctionnent tous en wifi dans les salles de cours. Un modus operandi est en cours d'élaboration, et sera transmis rapidement aux utilisateurs.

3- CONVENTIONS

En l'absence de M. François Cafarelli, Emmanuelle Vitte présente deux conventions concernant le Master de Droit public :

- la convention de partenariat entre l'université (plus précisément le Master de Droit public) et la société SPL Energy.
- la convention de partenariat avec le SUFP, pour l'ouverture du master de Droit public à l'apprentissage.

Aucune remarque particulière des membres.

Ces deux conventions sont soumises au vote des membres du conseil de faculté et validées à l'unanimité.

Ronan Bernard-Menoret présente la convention de Partenariat avec l'Université Paris 1 panthéon Sorbonne et l'Université de la Réunion.

Les Instituts d'Etudes Juridiques préparent et organisent les examens d'accès aux écoles d'avocat d'une part, la préparation à l'entrée en Ecole Nationale de la Magistrature d'autre part.

Jusqu'à présent la FDE prépare uniquement au CRFPA. Une préparation à l'ENM à la Réunion aurait un coût trop important.

Suite à un rapprochement des IEJ et à une mutualisation des efforts, la Sorbonne nous propose de bénéficier de leur préparation sur la base d'enseignements en ligne, accompagnés de devoirs sur table sur place, les copies étant corrigées par La Sorbonne.

Cette formation existe donc à Paris 1 pour 800 euros. Ici 3 possibilités sont offertes aux personnes souhaitant s'inscrire à l'IEJ :

- Préparation à l'examen d'accès à une école d'avocat (500€),
- Préparation au concours de l'ENM (300€),
- Préparation commune CRFPA + ENM (500€).

Un sondage sur le département permet de s'attendre à 3 à 5 personnes inscrites par an. Actuellement, les candidats vont en métropole ou payent des prépa privées à hauteur de 3000 euros par an pour des enseignements à distance également.

L'ENM pourrait dans un second temps, nous accompagner financièrement et également trouver des tuteurs en juridiction pour accompagner les candidats.

Le projet de convention et ses annexes sont soumis au vote et validés à l'unanimité.

4- QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 12H30.

La Secrétaire de séance,

Emmanuelle VITTE

UNIVERSITE DE LA REUNION

Le Président de séance
Le Doyen,

Jean-Marc RIZZO